



DOSSIER DE PRESSE

**Signature du Contrat de relance pour la transition
écologique (CRTE) Mellois en Poitou**

Jeudi 2 décembre 2021



Les CRTE, un dispositif contractuel proposé par l'État aux collectivités communales et intercommunales pour couvrir l'ensemble du territoire

Emmanuel Aubry, Préfet des Deux-Sèvres et Fabrice Michelet, Président de la communauté de communes Mellois en Poitou, signent ce jeudi 2 décembre 2021, le contrat de relance pour la transition écologique (CRTE) Mellois en Poitou.

Ce cadre inédit illustre la collaboration entre l'État et les collectivités territoriales afin de fédérer les démarches d'aménagement du territoire dans les Deux-Sèvres.

Il soulève deux enjeux majeurs : d'une part, apporter une réponse à la crise sanitaire nécessitant la relance de notre économie sur tout le territoire, d'autre part, assurer un cadre de vie durable pour les générations futures, en plaçant la transition écologique au cœur des préoccupations.

Les CRTE ont pour objectif de traiter des enjeux de territoire dans une approche transversale notamment dans les domaines du développement durable, de l'éducation, du développement économique, de l'emploi, du sport, de la santé, de la culture, de la revitalisation urbaine, de l'agriculture ou encore de l'aménagement numérique

Dans un souci de simplification et de mise en cohérence de l'action publique sur un même territoire, les CRTE ont vocation à regrouper les démarches contractuelles existantes. Ce nouveau cadre de travail facilitera l'accès aux aides de toutes natures, avec un accent particulier les deux premières années sur celles du plan de relance.

C'est la première fois qu'un dispositif contractuel proposé par l'État aux collectivités communales et intercommunales couvre l'ensemble du territoire.



Le CRTE poursuit un double objectif :

- **Il prend en compte les spécificités du territoire**, au niveau de son bassin de vie ; il constitue un projet de territoire stratégique global défini par les acteurs locaux ;
- **Il consacre une nouvelle relation de travail** entre l'État et les collectivités, avec des réunions régulières autour de la mise en œuvre de ce projet de territoire, pas seulement sur les deux années de la relance (2021 et 2022) mais sur les 6 années du mandat municipal et intercommunal.

Une démarche partenariale et évolutive

Si la transition écologique est un axe transversal, **les CRTE ont aussi vocation à aborder tous les thèmes qui intéressent à la fois l'État et les collectivités.**

De même, les CRTE ont vocation à associer tous les acteurs qui participent à la réalisation du projet de territoire.

Par ailleurs l'État contribue à cette mise en œuvre par un accompagnement en ingénierie et un soutien financier.

Le CRTE mobilisera, en effet, sur la période 2020-2026, les crédits d'investissement de l'État au premier rang desquels la DETR, la DSIL et le FNADT.

Le CRTE Mellois en Poitou

Le contrat de relance et de la transition écologique (CRTE) de la communauté de communes Mellois en Poitou est le dernier des six contrats déployés sur les Deux-Sèvres sur la durée du mandat électoral 2020-2026.

Le contrat de relance et de transition écologique s'emploiera à traduire de manière concrète ces enjeux autour de trois priorités :

- développer l'attractivité résidentielle, économique et touristique,
- renforcer la cohésion sociale et territoriale au sein du Mellois en Poitou,
- engager Mellois en Poitou dans la transition écologique.



D'ores et déjà, des projets concrets s'inscrivent dans cette dynamique :

- développer de nouvelles filières de production comme le chanvre qui peut être utilisé dans le domaine de la construction,
- renforcer l'attractivité des pôles touristiques tel le château de Javarzay ou le village vacances du Lambon,
- créer les conditions d'accueil de nouvelles populations avec une offre renouvelée de logements et des équipements sportifs et de loisirs de qualité,
- conforter la vitalité des centres bourgs dont le dynamisme irrigue un bassin de vie (Aigondigné, Chef-Boutonne, Melle, La Mothe Saint Héray) par la rénovation des espaces publics et la réhabilitation du patrimoine,
- déployer des maisons France-services sur les cinq pôles urbains principaux,
- multiplier les tiers lieux culturels et artistiques,
- sécuriser l'espace public pour permettre aux différents usagers une cohabitation apaisée,
- rendre les collectivités moins dépendantes des énergies fossiles (performance énergétique de l'éclairage public, mise aux normes énergétiques des bâtiments, développement des cheminements doux et les liaisons cyclables),
- lutter contre la déperdition des richesses naturelles en réhabilitant notamment les réseaux d'eau.

Pour l'année 2021, vingt-trois opérations d'un montant global de 6 237 326 € ont été portées par les collectivités du territoire dont 14 relevaient de la transition énergétique. Ces opérations ont bénéficié de 1 370 519 € de subventions de l'État dont 1 014 936 € au titre du plan de relance.

La diversité des axes d'intervention, le nombre des projets qui s'insèrent dans cette démarche témoignent de l'implication collective autour de ce projet de territoire et de la volonté des élus de contribuer à la réussite du plan de relance.

Le CRTE est une démarche progressive, ses engagements évolueront au fil des six années de son déploiement et donneront lieu à des avenants. Il pourra s'étoffer au gré du projet de territoire qui est en cours de construction, en concertation avec les habitants et acteurs du territoire.



Ce contrat conjugue en effet des objectifs à court et moyen terme. A court terme, il a vocation à favoriser l'application du plan de relance et à favoriser une reprise rapide de l'activité. A plus long terme, il contribue à une réflexion ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion des territoires.

A ce titre, l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorialisé (PCAET) permettra à la communauté de communes d'étoffer le panel d'actions du CRTE en faveur de la transition écologique, des énergies renouvelables ou encore du recyclage foncier.

Pôle communication
interministérielle de la
Préfecture des Deux-Sèvres
4 rue Du Guesclin
79099 NIORT CEDEX 09
Tél : (05.49.08.68.02 ou 68.01)
Courriel : pref-communication@deux-sevres.gouv.fr

